

## **Témoignage de M.Gilbert DEBOVE CSTMD de l'entreprise Weylchem Lamotte Le 04/05/2016**

Le CSTMD au sein de l'entreprise WeylChem Lamotte fait partie intégrante du service « Hygiène Sécurité Environnement », ce service est sous la responsabilité directe de la Direction de l'Entreprise.

Néanmoins le CSTMD doit être en permanence en contact avec les différents services de l'entreprise et en particulier les postes de conditionnement, chargement et déchargement, la logistique...

Les marchandises dangereuses réceptionnées et expédiées du site WeylChem Lamotte sont principalement des produits des classes 2, 3, 8 et 9.

D'autres classes peuvent également être concernées mais dans des quantités plus restreintes.

Les modes de transport terrestre sont en priorité la route et le rail.

Afin de couvrir l'ensemble de ces activités, le certificat du CSTMD concerne les modes de transport route, rail, fluvial et toutes les classes hormis les matières et objets explosibles et les matières radioactives.

La sûreté des transports de matières dangereuses fait partie intégrante de l'ensemble des réglementations.

WeylChem Lamotte a décidé voici quelques années de rattacher l'ensemble de la sûreté de la Plateforme de Lamotte au CSTMD.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, le CSTMD travaille avec deux collaborateurs entièrement dédiés au transport des matières dangereuses et à la sûreté.

Alors que le monde du travail semble se dissoudre dans les activités qui caractérisent l'ère numérique, le CSTMD et son équipe doivent privilégier l'aspect relationnel de cette fonction.

Malgré un rôle nécessaire et obligatoire de « *gendarme* » au sein de l'entreprise et vis-à-vis des tiers, la discussion et le conseil doivent faciliter la mise en œuvre de la réglementation et dans le contrôle de son application.

Des formations internes illustrées par des cas applicables à nos activités sont effectuées de façon régulière.

Le service est reconnu comme expert dans la mise en œuvre de la réglementation TMD.

Pour maintenir ce niveau de confiance, il est indispensable qu'une veille réglementaire efficace permettent d'anticiper les évolutions réglementaires, celles-ci ayant une influence sur les activités l'entreprise.

Le CSTMD cherche par tous les moyens à optimiser les conditions de sécurité sur l'ensemble de la chaîne de transport.

Il doit contribuer à l'élaboration des programmes de prévention des risques professionnels, notamment à travers des campagnes d'audits, de sensibilisations destinées à tous les acteurs concernés.

Il informe sur le terrain des risques encourus, diagnostique les risques potentiels, veille au respect des règles relatives au transport des marchandises dangereuses.

Son objectif principal : prévenir l'accident, même si celui-ci survient, le conseiller doit effectuer un véritable travail d'enquête afin de rédiger un rapport et proposer des

améliorations pour renforcer la sécurité des personnes et mieux protéger l'environnement.

Un contact régulier avec la Direction de l'entreprise est indispensable en plus du rapport annuel obligatoire.

Ce rapport annuel ne doit pas être une fin en soi, il doit être un outil afin d'analyser l'année antérieure mais doit également être utilisé afin d'orienter les actions majeures dans le futur.

En résumé, le rôle du CSTMD ne se limite pas à un travail de contrôle ou à un travail purement administratif.

Il informe sur le terrain des risques encourus, diagnostique les risques potentiels, veille au respect des règles relatives au transport des marchandises dangereuses, il conseille et forme les différents intervenants de la chaîne de transport...

***Son objectif principal : prévenir l'accident.***